

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La Gazette de Cologne, du 18 mars, rapporte les bruits de crise ministérielle qui couraient à Vienne dans la journée du 17. La fin de son article de fond est très-curieuse.

Le journaliste conseille à la Prusse de céder une portion de territoire à l'Autriche, en échange du consentement de cette puissance à l'annexion des duchés.

La Prusse ne peut promettre à l'Autriche la garantie contre nature de ses possessions en Italie; mais ne peut-elle céder, soit le comté de Glatz, soit quelques districts de la Podlachie?

Sans doute, cette combinaison soulève de graves objections; mais elle n'est ni impossible ni immorale. Les précédents du droit fédéral l'autorisent, et s'il est démontré qu'elle soit la seule qui puisse empêcher la guerre civile en Allemagne, il la faut adopter.

On mande de Berlin, le 20 mars :

La Chambre des députés a entendu aujourd'hui le rapport sur le budget général et a discuté ensuite le budget de la guerre.

Le ministre de la guerre a maintenu la nécessité de la réforme. Il a dit que les forces militaires de la Prusse en temps de guerre et en temps de paix ne peuvent pas être réduites si l'on considère les forces de la France, de la Russie et de l'Autriche. Il s'est attaché à démontrer la nécessité d'une durée de trois ans pour le service militaire, et l'insuffisance du système de recrutement de la landwehr et la réserve.

Le ministre ajoute qu'il a constaté ces faits en visitant les pays voisins. Le gouvernement veut maintenir la landwehr comme soutien de l'armée. Le gouvernement reconnaît en théorie le droit de la Chambre de voter le budget. Il demande le minimum. Si la Chambre refuse, la Prusse ne pourra plus être le rempart de l'Allemagne et on a en perspective la fin de la Prusse. (Rumeurs). Le ministre a ajouté que toutes les demandes faites par le gouvernement étaient dans l'intérêt du pays.

On écrit de Rome, le 18 :

« On assure que le chef de brigands Tuaco a été tué dans la dernière rencontre qui a eu lieu avec les Français. »

Un télégramme de Turin, du 21 mars, annonce qu'à la suite d'une demande adressée par le gouvernement italien aux autorités françaises à Rome, l'extradition du chef de brigands Nunzio Tamburini, arrêté à Civita-Vecchia, a été accordée.

Le ministre de la marine a reçu du capitaine de vaisseau Cloué, commandant la division navale du Mexique, des dépêches qui constatent l'état sanitaire le plus satisfaisant dans la Vera-Cruz et à bord des bâtiments.

La nouvelle de la capitulation d'Oajaca avait été reçue avec enthousiasme à la Vera-Cruz et avait produit un effet considérable dans la contrée.

La division navale se tenait prête à exécuter les ordres du maréchal pour l'expédition de Tabasco, qui est la conséquence de la chute d'Oajaca et qui doit achever la complète sou-

mission à l'empereur Maximilien de toute la partie méridionale du Mexique.

Sur les côtes de l'océan Pacifique, la division navale aux ordres de l'amiral Mazères était dans un état sanitaire excellent, de même que les navires qui se trouvent dans le golfe du Mexique, grâce aux mesures de prudence adoptées par les amiraux.

Les journaux d'Alger publient le Communiqué suivant :

« Les troubles qui avaient commencé chez les Babors ont pris plus d'extension depuis le mois de novembre. Les dissidents ont brûlé quelques maisons.

« Les chefs indigènes ont vu leur parti se grossir de contingents appartenant aux cercles de Bougie et Djijelli.

« Les neiges ne permettent pas encore d'entrer dans ces montagnes, mais l'autorité militaire a pris des mesures pour repousser toute tentative de descente des Kabyles dans la plaine. »

Le Communiqué confirme la mort du chef Ben-Hamza par suite de blessures.

Voici la liste des orateurs inscrits jusqu'à ce jour au Corps-Législatif pour ou contre l'adresse :

Discussion générale. — Pour : MM. Latour du Moulin et Calley-Saint-Paul. — Contre : MM. Emile Ollivier, Kolb-Bernard, Plichon, Pelletan et Glais-Bizoin.

Rapports de l'Eglise et de l'Etat. — Contre : MM. le vicomte de La Tour, Emile Ollivier, Guérault.

Convention du 15 septembre. — Contre : MM. Plichon, Kolb-Bernard, Larrabure et Havin. — Pour : M. Guérault.

Finances. — Contre : MM. Lanjuinais, Darimon.

Travaux publics. — Contre : MM. d'Andellarre, baron de Vauce et Darimon.

Algérie. — Contre : M. Lanjuinais.

Agriculture. — Contre : M. le marquis d'Andellarre.

Commerce maritime. — Contre : M. Ancel.

Instruction publique. — Contre : M. le marquis d'Andellarre.

Mexique. — Contre : M. Guérault.

M. Thiers ne s'est fait inscrire sur aucun des paragraphes; mais on pense que M. Glais-Bizoin lui cédera son tour de parole, et que M. Thiers fera un discours sur l'ensemble de la situation politique et financière. M. Jules Favre et M. Jules Simon ne sont pas non plus inscrits.

Divers amendements ont été déjà préparés. La Presse annonce qu'il n'y aura pas d'amendement sur Rome, attendu l'impossibilité de réunir en un sentiment commun les membres de l'opposition.

On sait, d'ailleurs, que l'opposition est fractionnée, cette année, en plusieurs groupes très distincts.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho Saumurois.

Paris, 21 mars 1865.

Mon cher Directeur,

Tous les journaux annoncent, à la date d'hier, ce qui suit :

— La tante... mademoiselle Jeanne?...

— Parbleu! elle ne sera peut-être pas jalouse d'une morte!... d'ailleurs il faut bien que je remette l'enfant à quelqu'un de la famille.

— Pauvre petite, sa famille; qui sait si elle en a encore une...

— Pas d'idées noires, mes enfants... Il y a un Dieu pour les orphelins...

— Que Dieu vous récompense, ma brave femme.

— Ah! ça, c'est entendu, ... demain chez moi au point du jour.

Comme on allait se séparer, la nourrice, guidée par un sentiment que les mères comprendront, voulut que la pauvre petite fille eût au moins quelque souvenir matériel de sa mère, quelques reliques qui lui rappelaient celle qui lui avait donné le jour.

On décoiffa Lilia, et de sa longue chevelure, on enleva plusieurs tresses; puis les boucles d'oreilles, une petite croix d'or, enrichie de diamants, que la jeune femme n'avait jamais quittée, son alliance de mariage et ses bagues, furent réunies aux cheveux. Le tout enveloppé du fichu de dentelle de la morte, avec ce billet écrit au crayon par un des serviteurs :

« Tous ces objets appartenaient à madame la vi-

FEUILLETON.

6

MARIE LA DORMEUSE.

(Suite.)

La position était critique.

Que faire du corps de la jeune femme ?

A qui confier l'innocente créature qui venait de naître ?

Comment, au milieu du désordre qui régnait alors dans Paris, et à l'heure présente, — il était nuit depuis longtemps, — accomplir les formalités nécessaires à la constatation de ce décès et de cette naissance ?

Où trouver le mari de Lilia ? Qu'était devenu le vieux prince ? Où rencontrer Jeanne ? Que s'était-il passé à l'hôtel ?

Était-il prudent d'y retourner avec l'enfant et le corps de la mère ? Fallait-il demander asile et protection à ceux-là mêmes qui avaient rendu veuf le vicomte de Harthem ? à ceux-là qui voyaient un ennemi dans un noble et qui comprenaient, dans le même arrêt de proscription et de vengeance, le

vieillard au bord de la tombe et l'enfant au sortir du berceau ?

D'un autre côté, était-il possible d'abandonner le corps de cette pauvre femme sur le chemin, exposée aux outrages des animaux immondes ?

Enfin fallait-il aussi laisser aux mains de femmes bonnes sans doute, — elles l'avaient prouvé, — mais inconnues, mais étrangères, l'héritière des Harthem et des Parsffell ?

Louis et son compagnon ne savaient guère quel parti prendre.

Pendant qu'ils se consultaient à voix basse, les deux femmes continuaient de s'occuper de l'enfant. L'une, ayant elle-même un enfant à la mamelle, accomplissait les saints devoirs de la maternité. Comme elle l'avait aidée à naître, elle aidait l'innocente créature à vivre. Sa compagne, avec son tablier, son fichu et son jupon, improvisait une layette provisoire. Ces occupations n'empêchaient pas les questions d'aller, et bientôt les deux ouvrières connurent l'histoire de Lilia, de son mari et de sa sœur, comme si elles eussent été de la maison du prince.

Au bout d'une heure de soins et de conversation en plein air, la nourrice aborda la difficulté du moment.

— Assez causé, mes enfants, dit-elle; nous ne pouvons rester ici toute la nuit; cette pauvre petite créature du bon Dieu aurait froid.

— Et sa mère donc! pauvre chère femme! est-ce que ce serait d'une chrétienne de la laisser là... comme ça, à la belle étoile.

— Allons au plus pressé... J'emène l'enfant chez moi; il sera bien reçu par mon homme, je vous en réponds!... Quant à vous, garçons, emportez la morte...

— Où s'informer ? fit Louis, le valet de pied.

— Parbleu, à l'hôtel, si c'est possible... Que diable, ils ne l'auront pas emporté...

— Ils peuvent l'avoir brûlé...

— Bast! nous le saurions... un hôtel, ça ne brûle pas comme une allumette...

— C'est vrai!

— Donc à l'hôtel... et s'il y a empêchement, chez un voisin, à la municipalité...

— C'est entendu.

On arrangea le corps du mieux qu'on put, et les deux serviteurs se préparèrent à accomplir leur triste tâche.

— Vous vous informerez bien vite où est le père, le grand-père, la tante...

« Aujourd'hui 20 mars, à 2 heures 15 minutes du soir, a commencé le printemps. »

Certes, il faut avoir une foi robuste au calendrier pour croire de pareilles choses, et les braves gens qui cheminent sur les routes obstruées de neiges amoncelées, et les pauvres hères qui grelottent au fond des mansardes mal closes, se demandent ce que c'est que ce printemps menteur, et si c'est bien là la saison qui inspire aux poètes tant de suaves cantilènes.

Mais bah ! les poètes, race menteuse aussi, n'y regardent pas de si près. Toujours est-il que ce matin la bise soufflait, âpre et coupante comme un rasoir, chargée de toutes les glaces du pôle, et que le mercure de mon thermomètre descendait à 4 degrés au-dessous de zéro. Brrrou ! si c'est là le printemps, qu'on me ramène à l'hiver. Le vieux bonhomme Hiver, lui, au moins, a la franchise de son opinion.

Le marronnier du 20 mars a fait beaucoup parler de lui ces jours-ci. Nombre de curieux sont allés le visiter, à l'approche de la date historique qui l'a rendu célèbre, et ils ont constaté avec stupeur que, pour la première fois depuis cinquante ans, le susdit marronnier a menti à sa renommée de précocité. On sait, en effet, que cet arbre privilégié était toujours couvert de feuilles le 20 mars, bien avant ses congénères. Cette année, il s'est conduit comme un marronnier vulgaire, et n'a pas encore une feuille à l'heure qu'il est. Marronnier du 20 mars, c'est bien mal !

C'est d'autant plus mal, que s'il faut en croire le grand *Moniteur*, qui se garderait bien d'évoquer une légende apocryphe, la tradition qui veut que le fameux marronnier des Tuileries ait des feuilles le 20 mars, remonte bien plus haut que la naissance du roi de Rome et le retour de l'Empereur, de l'île d'Elbe. Elle date, dit la feuille officielle, du 20 mars 1746. Un peintre célèbre, Joseph Vien, fut accusé d'avoir, ce jour-là, assassiné son concurrent à l'Académie royale de peinture ; mais il prouva devant le Châtelet, qu'au moment où l'assassinat dont on l'accusait injustement se commettait, il se trouvait loin du théâtre du crime ; il causait avec une charmante femme espagnole, la duchesse de Roncevaux, sous un marronnier des Tuileries. Ce marronnier, il put le désigner d'autant mieux que c'était le seul arbre qui eût déjà des feuilles. Cet alibi le sauva, et c'est depuis ce procès que l'attention a été portée sur le même marronnier qui, chaque année, est le premier à montrer des feuilles. Le peintre Vien était né en 1716 ; il mourut en 1809.

Ce pauvre M. Mathieu (de la Drôme), qui vient de mourir, aura eu la satisfaction de voir ses prédictions funestes réalisées à peu près complètement jusqu'à sa dernière heure. Je me suis permis, à plusieurs reprises, sur le compte de l'éminent météorologiste, d'in-

nocentes plaisanteries, qui doivent faire place à un hommage respectueux devant cette tombe prématurément ouverte.

Mathieu (de la Drôme) laisse deux filles mariées, dont l'une a épousé, il y a peu de temps, un journaliste de Marseille, M. Louis Neyret. Celui-ci était venu se fixer auprès de son beau-père, qui l'a associé à ses travaux, et lui a révélé les procédés mathématiques sur lesquels repose la science de la prédiction du temps. Cette science ne mourra donc pas avec M. Mathieu (de la Drôme).

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Divers journaux annoncent qu'il est toujours question d'une entrevue à Lyon, pour le 25 de ce mois, entre l'Empereur Napoléon et le roi Victor-Emmanuel.

— Nous apprenons que l'Empereur vient de faire remettre à M. le sénateur Chevreau, préfet du Rhône, une somme de 50,000 fr. destinée à être distribuée aux indigents de la ville de Lyon.

— Il y a, en ce moment, trois collèges électoraux vacants : ceux de la Marne, par l'annulation de l'élection de M. Duguet ; du Calvados et du Puy-de-Dôme, par la mort du marquis de Caulaincourt et du duc de Morny.

— La question de l'abolition de la contrainte par corps s'agit également en Belgique. M. de Robiano, membre du Sénat belge, a recommandé cette réforme à l'attention du gouvernement, et d'autres orateurs ont parlé dans le même sens.

— Il paraît décidé que le commandement du camp de Châlons, qui doit être ouvert vers le milieu du mois de mai prochain, sera dévolu, cette année, à S. Exc. le maréchal Niel.

Les régiments d'infanterie et de cavalerie qui doivent faire partie du camp sont déjà désignés et prévenus de se tenir prêts à se rendre au premier ordre à leur nouvelle destination.

— Le chemin de fer de la Creuse, qui relie Montluçon à Limoges, vient d'être livré au public. Les trains circulent maintenant d'une manière régulière. La ligne de Lyon à Bordeaux est donc définitivement ouverte.

— Un cheval français a gagné, mercredi dernier, le grand steeple-chase de Liverpool. C'est un nouveau triomphe pour la France. *Alcibiade*, tel est le nom de ce vainqueur, a figuré constamment au premier rang ; il a gagné d'une encolure, après une lutte magnifique. Le montant du prix s'élève à 28,375 fr.

— Les journaux de Sicile annoncent une abondante récolte de coton.

— Le célèbre voyageur anglais, docteur Li-

vingstone, fait annoncer dans les journaux que son fils aîné a été enlevé, à bord du navire sur lequel il servait, par des racleurs américains.

L'infortuné jeune homme, enrôlé de force dans le 5^e régiment des volontaires du New-Hampshire, a pris part à l'escarmouche qui a eu lieu le 7 octobre dernier devant Richmond. Depuis ce temps, on n'a plus de ses nouvelles.

Si, comme il est à supposer, il a été fait prisonnier par les confédérés, on espère que ce simple avis, répété par toutes les voies de la presse, permettra aux personnes qui auront des renseignements sur son compte de les renvoyer à sa famille, et de rassurer ainsi le docteur Livingstone avant son départ, pour le nouveau voyage scientifique qu'il s'est engagé à entreprendre dans l'intérieur de l'Afrique.

Chronique Locale.

RAPPORT fait au Corps-Législatif, dans la séance du 16 mars 1865, par M. LOUVET, au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un emprunt et à une imposition par la ville de Saumur.

« MESSIEURS,

« La ville de Saumur, assise sur le bord de la Loire et baignée au midi par le Thouet, rivière navigable, est coupée en deux parties à peu près égales par la route impériale n° 158, de Rouen à Bordeaux, qui traverse la ville en ligne droite dans toute sa longueur, du nord au sud, en passant sur trois ponts magnifiques et en longeant des rues larges et bien bâties.

« Une autre grande voie de communication, désignée sous le nom de rue Beaurepaire et conduisant de l'École impériale de cavalerie à la place Saint-Pierre où est située l'église principale de la ville, coupe également Saumur en son milieu dans la direction de l'ouest à l'est, et forme ainsi la croix avec la route impériale n° 158.

« La rue Beaurepaire est achevée en majeure partie aujourd'hui. Mais, précisément à son point d'intersection avec la route impériale 158, c'est-à-dire au milieu même de la ville, cette rue est obstruée encore à présent par une maison qu'il importe de faire disparaître. La ville, obligée d'acheter cette maison dans son entier, aurait à revendre toute la partie du terrain occupé par cette maison qui n'est pas nécessaire à l'élargissement de la rue. Mais cette vente présenterait deux inconvénients : elle s'effectuerait probablement à des conditions peu avantageuses ; puis le nouvel acquéreur, maître de son terrain, pourrait n'établir qu'une construction disgracieuse et mesquine sur cet emplacement situé au centre de la ville et ouvert à tous les regards. Sous l'empire de cette légitime préoccupation, l'administration et le Conseil municipal se sont

demandé s'il ne conviendrait pas mieux de garder ce terrain et d'y établir, au moyen d'une construction convenablement appropriée, les deux importants services de la poste et du télégraphe, aujourd'hui séparés et relégués dans des quartiers éloignés. Il est toujours désirable, en effet, que la poste et le télégraphe, si fréquentés par le public, soient placés, autant que possible, au centre des villes, à peu de distance l'un de l'autre et dans un lieu fixe, de manière à ne changer que rarement ou jamais. Pour réaliser cette pensée, Saumur a préféré trouver un spéculateur qui construisit à son lieu et place, sur un plan donné, le nouvel hôtel de la poste et du télégraphe moyennant le prix de loyer offert par le Gouvernement. Ce spéculateur ne s'est pas trouvé ; et la ville n'a point reculé devant l'obligation de construire elle-même. Un plan, dressé par l'architecte-voier de Saumur, a été approuvé par le Conseil des bâtiments civils, par le directeur général des postes et par le directeur général du service télégraphique. Le devis s'élève à 75,000 fr. ; mais si on retranche de ce devis la somme afférente à l'élargissement de la rue Beaurepaire, qui eût été dépensée dans tous les cas, et si on met ce qui reste en regard du prix de loyer payé à la ville par le Gouvernement (2,400 francs), on trouve que la ville retirera un revenu d'environ 5 p. 100 des avances qu'elle aura faites. Ce revenu est trop faible sans doute, quand il s'agit d'une construction ; mais il ne faut pas perdre de vue que la ville n'avait pas le choix, et qu'elle trouve dans cette combinaison deux grands avantages : réunir et fixer au centre de la population deux services des plus utiles et des plus usuels ; — s'embellir par un édifice élégant et noble.

« Sur les 75,000 francs montant du devis, la ville de Saumur en prélèvera 15,000 sur ses ressources ordinaires ; elle demande à être autorisée à emprunter 60,000 francs remboursables en sept années à partir de 1865 exclusivement et à s'imposer extraordinairement pendant les mêmes sept années, 5 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

« Saumur est déjà grevé de 17 centimes additionnels extraordinaires, prenant fin, savoir : 7 centimes au 31 décembre 1874 et 10 centimes au 31 décembre 1878.

« La limite maximum de 20 centimes sera donc atteinte jusqu'en 1872. Mais cette situation n'a rien qui doive inquiéter ; d'abord, parce qu'elle sera de courte durée, puis parce que la ville de Saumur trouve, dans l'excédant annuel de ses recettes sur ses dépenses ordinaires, une ressource largement suffisante pour parer aux éventualités, sauf le cas d'événements graves et tout à fait en dehors des prévisions humaines.

« Tel est, Messieurs, dans son ensemble le projet qui vous est soumis. Ce projet a obtenu

comtesse de Harthem, fille de M. le prince de Parsfell, morte dans les Champs-Élysées, le ... juillet 1789, en donnant le jour à une fille. »

Tous quatre signèrent : les serviteurs de leurs noms et les deux femmes en faisant une croix.

Les deux femmes firent une dernière prière, présentèrent aux lèvres froides de la morte les lèvres à peine ouvertes de l'enfant, donnèrent leur adresse, échangèrent une poignée de main avec les deux serviteurs et partirent.

Les yeux humides, le cœur gros, l'esprit chargé de soucis et d'inquiétudes, Louis et son camarade soulevèrent le brancard et se dirigèrent vers l'hôtel.

Par excès de prudence, ils marchaient lentement, sans parler, longeant les murailles des ruelles, prêtant l'oreille, s'arrêtant au moindre bruit.

Au bout d'une heure peut-être, ils arrivèrent et pénétrèrent dans l'écurie abandonnée et dont la porte de dégagement était restée ouverte.

Au fur et à mesure qu'ils s'étaient approchés de l'habitation de Parsfell, ils avaient entendu, d'abord confus, puis successivement plus distinct, un bruit discordant de voix, de chants, de rires et de cliquetis de verres.

En arrivant à l'hôtel, ils furent tout surpris de

voir les bâtiments, les cours, les appartements resplendissants de lumières, comme aux plus belles fêtes. Toutefois, cet éclairage brillant avait quelque chose d'irrégulier qui choquait la vue. On devinait le désordre, ... on sentait l'orgie. Les deux hommes laissèrent le corps dans l'écurie et pénétrèrent dans la cour d'honneur. Elle était jonchée de débris de meubles, de carrosses, de tentures, de vaisselle, etc. Au centre, un tonneau dont le fond supérieur avait été enlevé ; autour du tonneau plein de vin, des hommes buvant dans des tasses de toute espèce et chantant un refrain obscène.

Au pied des buveurs des armes en faisceau.

Ces hommes, ces buveurs, étaient des factionnaires : ils veillaient à la sûreté de leurs camarades, pendant que ceux-ci s'abandonnaient à la débauche et à l'orgie dans les appartements.

Les deux valets voulaient s'esquiver alors, car ils avaient compris que l'hôtel était livré au pillage ; mais il était trop tard, on les avait aperçus ; leur livrée les avait fait reconnaître. En un instant ils furent entourés et pressés de questions, en butte aux injures et aux menaces.

On l'a vu, c'étaient deux hommes de cœur. Ils n'hésitèrent pas à dire la vérité, persuadés qu'à défaut

de pitié et de raison, le respect qu'on porte toujours aux morts imposerait aux bandits une certaine réserve.

— Et où est-elle l'aristocrate ? dit un des ivrognes.

— Le corps de madame la vicomtesse est là, dans l'écurie...

— Eh bien, allez la chercher...

— Pourquoi faire ?...

— Parbleu pour la rendre à son vieil entêté de grand-père...

— M. le prince est donc encore à l'hôtel ?...

— Dans le salon d'honneur !...

— C'est lui qui préside le souper, ajouta un de ces misérables en ricanant.

— Pauvre homme, quel coup ça va lui porter, murmura Louis...

— Bast ! je gage qu'il ne bougera pas !... allons, va chercher ta matresse...

— Pendant ce temps je vais prévenir les citoyens qui sont là-haut... ajouta un des hommes en se détachant du groupe.

Deux bandits prirent une torche et accompagnèrent Louis et Jean, qui reprit tout consternés le chemin de l'écurie.

Nous avons dit que le vicomte de Harthem s'était élancé sur la route de Paris, pressant son cheval, au risque de crever la bête déjà fatiguée par une première course.

De son côté, Jeanne, douée d'ailleurs d'une énergie extraordinaire, soutenue ou plutôt entraînée par sa passion, devenue une fièvre, une folie, n'avait pas voulu quitter ainsi la partie. Justin Pavait repoussée ; mais qu'importe, Justin courait aux dangers, elle devait le suivre.

A cet effet, elle se procura des habits d'homme et un cheval frais, puis une demi-heure ne s'était pas écoulée, qu'elle était sur la route de Paris, devant l'espace et se rapprochant peu à peu de son cousin, dont la monture commençait à se lasser.

Cette course précipitée, l'air de la nuit qui rafraîchissait son visage enflammé, le silence, la solitude — deux circonstances qui portent à la réflexion, — agirent bientôt efficacement sur l'esprit de la malheureuse jeune fille ; une réaction heureuse, sinon complète, s'opéra dans son âme. Elle songea à sa sœur morte, à son père, dont elle ignorait la destinée, aux douleurs, aux chagrins qu'elle avait causés, non-seulement à sa sœur, mais à son père, mais à Justin, l'objet de sa passion insensée ; elle oublia

l'assentiment unanime du Conseil municipal. Dans l'enquête, par laquelle la population a été appelée à émettre son avis, il ne s'est rencontré aucun opposant. Le Sous-Préfet, le Préfet, le Ministre et le Conseil d'Etat ont également donné leur adhésion. Votre Commission, après avoir examiné la question sous ses différents aspects, n'a pas hésité à se ranger à tous ces avis. En conséquence, nous avons l'honneur de proposer à votre adoption le projet de loi dont la teneur suit.

PROJET DE LOI

Relatif à un emprunt et à une imposition par la ville de Saumur.

Article premier. — La ville de Saumur (Maine-et-Loire) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui n'excède pas cinq pour cent (5 p. 100), une somme de soixante mille francs (60,000 fr.), remboursable en sept années, à partir de 1865, et destinée, avec un prélèvement sur les revenus, aux frais d'élargissement d'une rue et aux dépenses de construction d'un bâtiment pour le service du télégraphe et celui de la poste.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit par voie de souscription; soit de gré à gré, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par voie d'endossement, soit directement de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions de cet établissement.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du Ministre de l'intérieur.

Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, pendant sept ans, à partir de 1865, trois centimes (0 fr. 03 c.) additionnels au principal des quatre contributions directes, devant produire en totalité trente-deux mille francs (32,000 fr.) environ, pour servir, avec les ressources du budget, à l'amortissement de l'emprunt.

La première partie des *Chroniques Saumuroises*, de M. Paul Ratouis, publiées dans notre journal et réunies depuis en une brochure, a fixé l'attention de la Société française d'archéologie.

Selon le désir exprimé par l'un de ses membres, la Société en a reçu un exemplaire. Nous enregistrons ce succès avec plaisir.

Par décision du ministre des finances, l'intérêt des bons du Trésor, à partir du 20 mars inclusivement, est fixé comme il suit :

A 2 1/2 0/0 pour les bons de 3 à 5 mois.

A 3 0/0 pour les bons de 6 à 11 mois.

A 3 1/2 0/0 pour les bons à un an.

On lit dans l'*Echo de la Mayenne* :

Des renseignements particuliers nous apprennent un épouvantable accident dont le vil-

pour un instant ses coupables amours pour ne songer qu'aux malheurs dont sa famille et elle étaient atteintes.

Puis elle se dit, avec raison, que si Justin devait un jour lui pardonner, l'aimer peut-être, ce n'était que si elle compatissait à ses maux, si elle s'identifiait à sa souffrance, si elle se mettait complètement à l'écart, si elle cessait enfin d'être la jeune fille folle, victime d'un amour fatal, pour redevenir la sœur desolée, la fille soumise, la femme dévouée et repentante.

Elle pensa à sa mère, à son enfance, à ses beaux jours d'innocence et de naïveté, et se dit que la miséricorde de Dieu est infinie et que les plaies du cœur comme celles du corps se cicatrisent avec le temps.

Sans doute au fond de ces pensées de repentir, il se glissait toujours une espérance égoïste; elle rêvait encore un amour possible dans l'avenir; mais son cœur s'ouvrait aux bonnes inspirations: ce n'était pas la guérison complète, mais la fièvre avait cessé.

Ce fut donc toute disposée à l'humilité et à l'expiation qu'elle arriva à la barrière où le vicomte était arrêté pour répondre aux questions du factionnaire. Par bonheur, le poste était commandé par un

l'age de Niaffes, commune de Louverné (Mayenne), vient d'être le théâtre. Une petite fille, appartenant aux époux Garry, en touchant imprudemment à une lampe à pétrole, a renversé sur elle l'essence enflammée. Elle est morte des suites de ses brûlures. Son père, accouru à ses cris, s'étant jeté sur elle pour éteindre les flammes qui l'entouraient, a vu le feu prendre à ses propres vêtements. Il eut la présence d'esprit de se précipiter dans une mare voisine, mais il avait été déjà si gravement atteint qu'on désespérait de le sauver.

Nous apprenons, en effet, que ce malheureux a succombé à d'atroces souffrances.

Un petit garçon, de 2 à 3 ans, a été abandonné le 7 février dernier sur l'un des quais de la ville de Blois.

Il était vêtu d'une chemise non marquée, d'un pantalon et d'une blouse en orléans gris foncé; il était coiffé d'une calotte en étoffe de laine noire, attachée sous le cou par un ruban noir; il était chaussé de sabots couverts, sans brides, en bois de noyer noir; ses bas de laine brune, à côtes, tricotés à la main, étaient un peu usés aux talons et l'un d'eux était troué à la jambe.

Cet enfant parle à peine, sa peau est très-fine et très-blanche; et ses cheveux, longs et taillés carrément, sont d'un blond très-pâle. Il a été vacciné; il paraît avoir été élevé à la campagne, et aurait été l'objet de soins de propreté constants.

Le Directeur général des Tabacs a adressé à MM. les Directeurs et Chefs de service de son Administration, la circulaire suivante :

« Monsieur, l'Administration des tabacs vient d'être autorisée, par Son Exc. M. le Ministre des finances, à livrer aux particuliers, au prix de 50 centimes le litre, des jus provenant de la macération des tabacs, et marquant 5° à l'aréomètre.

Conformément au mode déjà suivi pour les livraisons et le paiement des tabacs vendus pour l'exportation, la livraison desdits jus sera faite aux particuliers après encaissement de leur valeur par le receveur principal des contributions indirectes de la localité.

L'efficacité de ces jus pour la destruction des insectes dans les serres et les plantations, ainsi que pour le traitement de certaines maladies de bestiaux et spécialement de la race ovine, rend leur usage de jour en jour plus répandu, et comme l'Administration utilise dans ses fabrications les matières solubles qu'ils contiennent, elle ne peut, en raison de l'importance que tend à prendre leur consommation, continuer à les livrer gratuitement au public.

Toute personne qui voudra se faire délivrer une certaine quantité de jus devra adresser au Directeur de la manufacture une demande motivée, revêtue pour légalisation de la signature du maire de la commune, at-

homme de cœur et d'intelligence. Aux premiers mots, il comprit que quelque grande infortune venait de frapper dans ses affections celui qu'il interrogeait, et avec une discrétion pleine de délicatesse, il donnait l'ordre de laisser passer le vicomte, quand Jeanne se présenta.

Le galop du cheval avait fait retourner Justin, qui avait reconnu la jeune fille, malgré son déguisement. Il crut devoir attendre sa cousine, dont la poursuite demandait à ses yeux une explication.

— Me voici, mon frère, dit-elle en lui tendant la main.

Sa voix était triste; son regard était humble. Le chef du poste eut un coup d'œil interrogateur. Justin comprit, il serra la main que lui tendait Jeanne et dit :

— Ma belle-sœur qui vient me rejoindre. L'officier les regarda quelques instants, surprit des larmes dans leurs yeux. Cela lui suffit, il était vaincu; il fit un signe, et les deux jeunes gens entrèrent dans Paris.

(La suite au prochain numéro.)

tant l'honorabilité du demandeur et l'usage qu'il entend faire des jus.

Les demandes ultérieures de la même personne ne seront plus assujetties à cette dernière formalité si elles rappellent la date de la précédente livraison.

Les Directeurs des manufactures feront remettre au demandeur un bulletin à l'adresse du receveur principal des contributions indirectes, qui fera recette du prix de la quantité de jus portée sur cette pièce, et en délivrera le récépissé, sur la représentation duquel les jus seront livrés à l'acheteur par la manufacture.

Les récipients dans lesquels seront enfermés les jus doivent être fournis par les acheteurs. Ils seront enlevés de la manufacture aussitôt après avoir été remplis; l'enlèvement s'effectuera par les soins et à la charge des destinataires.

Un registre spécial, tenu par le garde-magasin, indiquera la date et l'importance des demandes et des livraisons, ainsi que les noms et qualités de chaque demandeur, et la production des pièces qui auront accompagné sa demande.

L'emploi des jus offrant des avantages sérieux aux agriculteurs, principalement à ceux qui se livrent à l'horticulture ou à l'élevage des bestiaux, je vous invite à adresser la présente circulaire aux présidents des sociétés d'agriculture et des comices agricoles constitués dans votre circonscription de cigares à 5 centimes, ainsi qu'aux directeurs des journaux agricoles qui pourraient être publiés dans la même circonscription.

Dans le courant du mois de janvier de chaque année, vous adresserez à l'Administration une note indiquant le total des jus livrés aux particuliers pendant l'année précédente.

Le Directeur général,
E. ROLLAND.

MAIRIE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Les jeunes soldats ci-après désignés sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie, à Saumur, avec leurs livrets militaires, pour une communication qui les intéresse.

Dhôtel (Nicolas), cavalier à la 6^e compagnie de cavaliers de remonte.

Dumont (Jean-Baptiste), cavalier à la 6^e compagnie de cavaliers de remonte.

Simonin (Casimir), cavalier à la 6^e compagnie de cavaliers de remonte.

Thomas (Denis), cavalier à la 6^e compagnie de cavaliers de remonte.

Wattzer (Sébastien), cavalier à la 6^e compagnie de cavaliers de remonte.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Bucharest, 21 mars. — Depuis cinq jours, des inondations terribles, augmentées par des pluies torrentielles et de la neige, ont envahi le pays. Le tiers de Bucharest est sous l'eau, qui, dans certaines parties, atteint 2 mètres. Des secours sont organisés partout. Le prince n'a pas cessé de parcourir les quartiers.

Partout les rivières ont débordé, emportant les ponts et détruisant les routes. Après Bucharest, les désastres ont principalement frappé Jassy, Galatz et Tekoutch.

Turin, 21 mars. — Demain la Banque nationale réduira son escompte à 5 0/0.

Aujourd'hui, au Sénat, MM. Castagnello et Sclopis ont combattu le mariage civil. Le garde des sceaux a parlé en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il a dit que cette réforme était réclamée par l'opinion publique.

Lisbonne, 21 mars. — On a des avis de Montevideo du 7 février. L'amiral brésilien avait reçu des propositions de capitulation acceptables. La ville devait être occupée sans effusion de sang.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Nous rappelons à nos lecteurs que la *Gazette des Abonnés*, publication illustrée paraissant deux fois par mois, est envoyée gratuitement à toutes les personnes qui se réabonnent à un ou à plusieurs journaux de Paris par l'intermédiaire de M. de Villemessant.

Adresser les demandes au bureau de la *Gazette des Abonnés*, rue Grange-Batelière, 14.

AVIS AUX BANQUIERS ET COMMERÇANTS.

M. Lenoir, rue de la Tour-d'Auvergne, n° 55, à Paris, offre à MM. les Banquiers et Commerçants des valeurs à l'encaissement sur Paris (billets à ordre ou traites), moyennant une commission fixe de un pour cent.

Toute demande doit être accompagnée : 1° du montant de la commission, en billets de banque, mandat à vue sur Paris, ou timbres-poste, ou de l'autorisation d'envoyer les valeurs contre remboursement de la commission; 2° de l'engagement de rembourser les valeurs après paiement.

Quelle que soit l'importance des demandes, il y est satisfait immédiatement (*Affranchir*).

Recouvrements sur Paris. — Commission, 1/2 0/0. (58)

ETAT-CIVIL du 16 au 28 février 1865.

NAISSANCES. — 16, Alexandre Lamare, rue de Fenet; — Eugène Meunier, rue de la Montée-de-Fort; — 21, Victor Richer, rue Saint-Nicolas; — 25, Clémence-Adèle Dédé, rue du Marché-Noir; — 27, René-Jules Ribot, rue du Temple.

MARIAGES. — 26, Toussaint Saint-Régnie, journalier, et Marguerite-Renée Poisson, domestique, tous deux de Saumur; — Paul Clairambault, marchand de volailles, et Marie Roze, cuisinière, tous deux de Saumur; — Jean-Marie Godet, tailleur d'habits, et Louise Roger, couturière, tous deux de Saumur; — 24, Pierre Fleury, cultivateur, de Chouzé-sur-Loire, et Claire-Christine, domestique de Varennes-sous-Montsoreau; — Pierre Desbois, ex-militaire, et Louise-Marie Dubois, revendeuse de fruits, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Edouard Cousineau, propriétaire, 53 ans, rue du Temple; — Eléonore Barrier, journalière, 75 ans, veuve Urbain Mariet, à l'Hôpital; — Françoise-Charlotte Pichonneau, marchande, 79 ans, veuve Vincent Clérembault, à l'Hôpital; — Augustine-Marie Barbier, 2 jours, à la Providence; — 17, Olympe Clochard, chapeletière, 13 ans, à la Providence; — 18, René Richoux, jardinier, 48 ans, rue de la Maremaillet; — 19, Edouard-Auguste Desmazures, cloutier, 57 ans, rue de Fenet; — Marie Guinel, 1 an, rue de Fenet; — Jeanne-Joseph-Sophie Dasonville, sans profession, veuve Joseph-Abram Morel, rue de la Tonnelle; — 20, François Espinasse, 2 ans, rue de Fenet; — Nicolas Collet, ancien militaire, 70 ans, rue Haute-Saint-Pierre; — Marie Prau, lingère, 64 ans, veuve Joseph Blay, à l'Hôpital; — 21, Charles Koegler, 1 an, rue des Bouchers; — Jean-Vincent Duperray, cultivateur, 50 ans, à l'Hôpital; — Louise Sèchet, sans profession, 44 ans, épouse Sylvain Robineau, rue de Nantilly; — 25, Marie Marteau, journalière, 62 ans, célibataire, à la Providence; — Jeanne Durand, sans profession, 68 ans, épouse Victor Commeau, rue de l'Hôtel-Dieu; — 24, Joséphine Verger, couturière, 25 ans, célibataire, à la Providence; — 25, Françoise Leroux, cafetière, 45 ans, épouse de René Huberdeau, rue du Petit-Versailles; — Françoise-Elizabeth-Julienne Penneau, rentière, veuve Louis-Jacques Durand, rue de Bordeaux; — Cécile Garnault, sans profession, 77 ans, épouse de Sylvain Vignerre, hameau de Beau-lieu; — 27, Anne-Pauline-Julie Herbault, rentière, 76 ans, veuve de Joseph-Pierre Barré, dit Gallois, rue du Collège; — Félicité Brault, sans profession, 72 ans, célibataire, à la Providence; — Louise Chucho, sans profession, 17 ans, ancienne route de Tours; — 28, Pierre Claury, sans profession, 86 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Perrine

Céleste Blanche, journalière, 79 ans, veuve Mathurin-Pierre Lemarchand, à la Providence.

Décès arrivé hors de Saumur.

25 décembre 1864. — Augustin Lafontaine, célibataire, militaire en congé, 28 ans, décédé à Fontevault.

BULLETIN FINANCIER.

Le marché ne se raffermir pas beaucoup. Cependant la rente 5 0/0 a détaché son coupon sans perdre le cours de 67 fr. Elle se tient à 67-20, et attire des

demandes suivies. Les établissements de crédit sont fermes. Le Crédit mobilier éprouve des fluctuations continuelles, motivées par les évaluations contradictoires auxquelles donne lieu la question du dividende. Le mouvement de reprise continue sur les chemins de fer.

L'Emprunt italien a remonté à 64 7/8, sur la nouvelle de l'emprunt de 425 millions, que M. Sella a annoncé aux Chambres, et qui sera sans doute émis par M. de Rothschild. L'Emprunt mexicain est ferme à 31 1/8.

On s'occupe du chemin de Turin-Savone à Acqui, dont les actions sont cotées à notre parquet. Les tra-

voux sont activement poussés sur cette ligne, qui paraît appelée à un excellent avenir.

Le Comptoir d'escompte va offrir dans quelques jours aux capitaux un placement exceptionnel, et comme revenu, et comme garanties. Il procède, du 27 au 30 mars courant, à l'émission de l'emprunt tunisien qui comprend 75,368 obligations.

Ces obligations, émises à 380 fr., produisent un intérêt annuel de 33 fr., et sont remboursables à 500 fr., en quinze ans, par tirages semestriels.

Les versements s'échelonnent ainsi : 80 fr. en souscrivant, 100 fr. au 1^{er} mai, 100 fr. au 1^{er} juin, et 100 fr. au 1^{er} juillet.

Les souscripteurs ayant, dès la clôture de la souscription, la faculté de se libérer entièrement, moyennant une bonification d'intérêt de 6 0/0, peuvent réaliser ainsi un bénéfice de 3-40, qui, ajouté aux 8 75 du coupon échu à ce jour, puisque les obligations portent jouissance du 1^{er} janvier, font ressortir le prix réel à 568 83.

La prime de remboursement représente 2 1/4 0/0, l'intérêt 9 3/4 0/0. C'est donc un placement à 12 0/0 que le Comptoir d'escompte présente aux capitalistes. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 26 mars 1865, à midi, et jours suivants, à la même heure, s'il y a lieu, il sera procédé au bourg de Varennes-sous-Montsoreau, par le ministère de M^e BAUDRY, notaire audit Varennes, à la vente aux enchères publiques du mobilier dépendant de la succession de M. René-Louis Milsonneau, décédé à Varennes le 28 décembre 1864.

On vendra :

Un cheval, une carriole et les harnais, une charrette, lits complets, draps, linge, armoires, buffets, ustensiles de ménage et de cuisine, une montre en or, garde-robe à usage d'homme, garde-robe à usage de femme et quantité d'autres objets mobiliers.

On paiera comptant et cinq pour cent en sus. (125)

A VENDRE

Trois hectares 27 ares DE PRÉ

Dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnes.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (108)

A VENDRE

OU A LOUER DEUX MAISONS

AVEC JARDIN,

Situées près Notre-Dame,

S'adresser à M. SIMON-BALZEAU, rue Saint-Jean. (109)

PETITE MAISON

Donnant sur le Champ-de-Foire,

A VENDRE

OU A LOUER

S'adresser à M. le capitaine SOULAS, ou à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare. (34)

A LOUER

Présentement,

LE CHATEAU DE LANÇON

Appartenant à M^{me} la comtesse DE LAISTRE,

Situé commune de Brézé, à 8 kilomètres de Saumur et de Montreuil, près du canal de la Dive.

Ecuries, remises, fenil, cour, jardin anglais, jardin potager.

Droit de chasse sur 150 hectares de bois, vignes et terres labourables.

S'adresser, pour traiter, à M^e DABURON, notaire à Brézé, ou à M. FARGETON, garde-régisseur du château de Lançon. (126)

A LOUER

APPARTEMENT complet au 1^{er} étage, rue de la Tonnelie.

S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

A VENDRE

ORGES ANGLAISES

POUR SEMENCES.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET, qui, après la récolte, paiera le produit de ces orges plus cher que les orges du pays. (121)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

MAISON

Rue Beaurepaire, occupée par M. le commandant DE BONNE. (50)

A CEDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

UNE PERSONNE d'origine anglaise, ayant l'habitude de l'enseignement, désire donner des LEÇONS D'ANGLAIS.

S'adresser au bureau du journal.

CHAPÉLLE EN TOUS GENRES,

Rue St-Jean, à Saumur.

MAISON BRAZIER, FÉLIX MOINSON, Successeur.

Dans cet établissement, les parents trouveront désormais les Articles Nouveautés pour enfants.

Un conformateur mécanique, pour les mesures de têtes, est tenu à la disposition des clients. (123)

ON DEMANDE UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

VIENT DE PARAÎTRE, A 10 centimes la livraison,

L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

Par M. THIERS;

LES GIRONDINS

Par M. DE LAMARTINE,

Chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean, 1, à Saumur,

Seul dépositaire

DES PLUMES INOXYDABLES HUMBOLT.

CARTES A JOUER, DE GRIMAUD, A COINS DORÉS, pour soirées.

Vient de paraître.

Nouveau tirage complètement terminé

DE LA CHIMIE TECHNIQUE

De BARRUEL,

Appiquée aux Arts et à l'Industrie, à la Pharmacie et à l'Agriculture,

Sept volumes in-8°, avec un grand nombre de gravures.

PRIX : 50 FRANCS.

Cet ouvrage comprend 7 volumes. Le premier est consacré aux généralités préliminaires, à l'étude des corps non métalliques, à leurs combinaisons entre eux. Il traite des acides et de l'ammoniaque, de l'éclairage au gaz et de tout ce qui est susceptible d'application dans l'industrie, ainsi que des généralités sur les métaux et de leurs combinaisons.

Le second est consacré aux métaux alcalins et aux métaux terreux; à leurs oxydes, sulfates et sels. Fabrication de la poudre, extraction du sel; fabrication des verres, — des cristaux, — des émaux, de la chaux, — des mortiers et des ciments, — du plâtre, — des aluns, — des argiles, — des poteries, — de la porcelaine, etc., etc.

Le troisième s'applique aux métaux proprement dits, à leurs oxydes, sulfures, sels; modes d'extraction des métaux qui ne sont pas traités par les méthodes métallurgiques; préparations des couleurs qu'ils peuvent produire, dorure, argenture, etc... Galvanoplastie, photographie.

Dans le quatrième, on traite des méthodes employées pour obtenir industriellement les métaux usuels : l'acier, le damas, les bronzes, etc.

Le cinquième et le sixième sont consacrés à la chimie organique générale. Le septième traite spécialement de la chimie appliquée à l'agriculture; des terrains, de leur analyse, des moyens de les amender; des engrais naturels ou artificiels les plus convenables aux diverses cultures que l'on veut entreprendre.

Librairie de Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

VIENT DE PARAÎTRE, CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN 12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

DISSERTATION

SUR

LE PONT CONSTRUIT PAR CÉSAR POUR PASSER LE RHIN

(Commentaires de César, Guerre des Gaules, Livre IV, Chapitre XVII),

ACCOMPAGNÉE

DE TROIS PLANCHES DEMI-RAISIN,

Par M. PREVOST,

Officier supérieur du Génie.

Prix : 1 franc.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

On trouve aussi dans les mêmes librairies :

LES FORTS VITRIFIÉS ET LES ARVIL, Du même Auteur.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 21 MARS.			BOURSE DU 22 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 20	» 15	» »	67 15	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	95 20	» 25	» »	95 20	» »	» »
Obligations du Trésor.	447 50	2 50	» »	447 50	» »	» »
Banque de France.	3500	» »	20	3505	5	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1292 50	» »	2 50	1292 50	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	655	» »	5	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit industriel.	731 25	2 50	» »	730	» »	1 25
Crédit Mobilier.	870	10	» »	866 25	» »	3 75
Comptoir d'esc. de Paris.	928 75	» »	1 25	936 25	7 50	» »
Orléans (estampillé).	925	2 50	» »	921 25	» »	3 75
Orléans, nouveau.	847 50	» »	» »	846 25	» »	1 25
Nord (actions anciennes).	1020	5	» »	1020	» »	» »
Est.	522 50	1 25	» »	523 75	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	968 75	2 50	» »	972 50	3 75	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	582 50	2 50	» »	581 25	» »	1 25
Ouest.	542 50	» »	1 25	543 75	1 25	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1790	» »	» »	1795	5	» »
Canal de Suez.	446 25	» »	2 50	447 50	1 25	» »
Transatlantiques.	525	» »	» »	» »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	64 55	» »	15	64 60	» 05	» »
Autrichiens.	435	» »	2 50	435	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	550	» »	1 25	550	» »	» »
Victor-Emmanuel.	305	2 50	» »	303 75	» »	1 25
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	276 25	» »	5	278 75	2 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	567 50	3 75	» »	567 50	» »	» »
Saragosse.	375	1 25	» »	375	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	222 50	» »	» »	225	2 50	» »
Portugais.	240	» »	» »	240	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315	» »	» »	315	» »	» »
Orléans.	300	» »	» »	300	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	298 75	» »	» »	298 75	» »	» »
Ouest.	296 25	» »	» »	297 50	» »	» »
Midi.	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »
Est.	297 50	» »	» »	300	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le